

## **Accusations de racisme et de discrimination à l'encontre du Centre de formation professionnelle de Soleure-Grenchen**

**Divers réseaux sociaux et le «Blick» du 7 mars 2025 ont émis des accusations de racisme à l'encontre du Centre de formation professionnel de Soleure. La direction de l'école du BBZ Solothurn-Grenchen souligne qu'au Centre de formation professionnel de Soleure-Grenchen, le respect est une priorité première, qu'aucune forme de discrimination n'est tolérée et que tous les apprentis bénéficient d'opportunités équitables.**

Il s'avère que:

- Les sources de l'article sont des reproches adressés publiquement par un ancien apprenti faisant état d'une discrimination et d'une inégalité de traitement supposées durant sa période d'apprentissage.
- Suite à sa plainte concernant une discrimination, il a été organisé entre l'apprenti, son entreprise formatrice, la personne en charge de la formation et la direction de l'école plusieurs échanges lors desquels il lui a été accordé toute l'attention requise. L'affaire était considérée comme réglée en 2021.
- A compter de novembre 2024, une série de publications anonymes ont circulé sur la plateforme TikTok, dans lesquelles l'école était globalement accusée de racisme (sur la base de la situation survenue en 2021).
- Des recherches menées par la police cantonale de Soleure ont alors permis d'identifier l'ancien apprenti. Les contenus publiés sur TikTok incluant de fausses allégations, il a été sommé par écrit de retirer les publications concernées. Suite à une prise de contact via une instance externe spécialisée, ces publications ont effectivement été retirées.
- Le 26 janvier 2025, l'ancien apprenti déposait une plainte pénale contre la personne en charge de la formation, au motif supposé d'incitations répétées à la haine ou à la discrimination sur la base de la race, de l'ethnie ou de la religion (art. 261bis CP; norme pénale antiraciste) survenues en 2021. Le 20 février 2025, le ministère public du canton de Soleure décidait finalement, en s'appuyant notamment sur une audition de l'ancien apprenti par les services de police, audition qualifiée d'«approfondie», que les éléments constitutifs de l'infraction alléguée n'étaient clairement pas réunis. Le ministère public a en conséquence décrété que la plainte était irrecevable. L'ancien apprenti, représenté par une avocate, ayant alors renoncé à faire appel de cette décision de refus d'entrer en matière auprès du tribunal cantonal dans le délai de recours impartis, celle-ci est donc légalement confirmée.
- Le 9 mars 2025, les personnes concernées du Centre de formation professionnel de Soleure-Grenchen ont déposé plainte auprès de la police cantonale de Soleure pour diffamation au sens de l'art. 173 CP, au nom du BBZ Solothurn-Grenchen.

La direction de l'école et la direction du BBZ Solothurn-Grenchen attestent que:

- au sein des différentes écoles du BBZ Solothurn-Grenchen, le respect est une priorité première, aucune forme de discrimination n'est tolérée et tous les apprentis bénéficient d'opportunités équitables.
- rien ne permet de penser que l'ancien apprenti ait fait l'objet de comportements racistes ou d'un traitement injuste au sein de l'école professionnelle. Il n'existe aucun fondement à ces accusations répétées et publiquement amplifiées. Le Centre de formation professionnel est toujours en contact avec les autorités cantonales compétentes.
- aucun autre incident raciste tel qu'actuellement représenté sur les réseaux sociaux et dans l'article du «Blick» n'a jamais été signalé aux divers responsables et à la direction du BBZ Solothurn-Grenchen.

Si vous avez des questions ou des informations relatives à des comportements racistes, n'hésitez pas à vous adresser aux responsables des écoles et/ou au directeur du BBZ Solothurn-Grenchen, Bernhard Beutler, [bernhard.beutler@bbzsogr.ch](mailto:bernhard.beutler@bbzsogr.ch), 032 627 78 07. Avec tous nos remerciements.